



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2015

L'an deux mil quinze, le seize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **28**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **5**
Nombre de votes pour : **23**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2015

Présents :

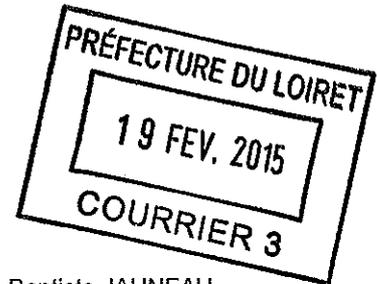
Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME (à partir de 20 h 00), Pascal SUDRE, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER (à partir de 19 h 55), Hélyette SALAÛN, Thierry AUBINEAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Loïc FAYON, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Hélène LORME ayant donné pouvoir à Christian DUMAS jusqu'à son arrivée.
Evelyne CAU ayant donné pouvoir à François LENHARD.
Jenny OLLIVIER ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE jusqu'à son arrivée.
Sylvie SIGOT ayant donné pouvoir à Loïc FAYON.
Nadège FONTAINE ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ.
Patricia MARTIN ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Absents :

Jean-Louis TOURET.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DL.15.010 – Budget primitif 2015 - VILLE

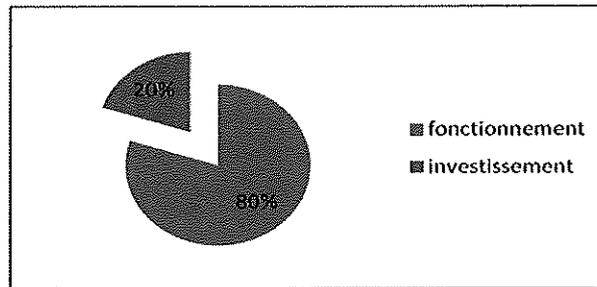
Christian DUMAS expose :

Le Débat des Orientations Budgétaires s'est tenu le 20 janvier dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les grandes orientations du budget 2015.

Les mots clés du budget 2015 :
Maîtrise des dépenses tout en maintenant un haut niveau de service et de qualité
Poursuite d'une politique de désendettement
Poursuite d'un programme ambitieux d'investissement

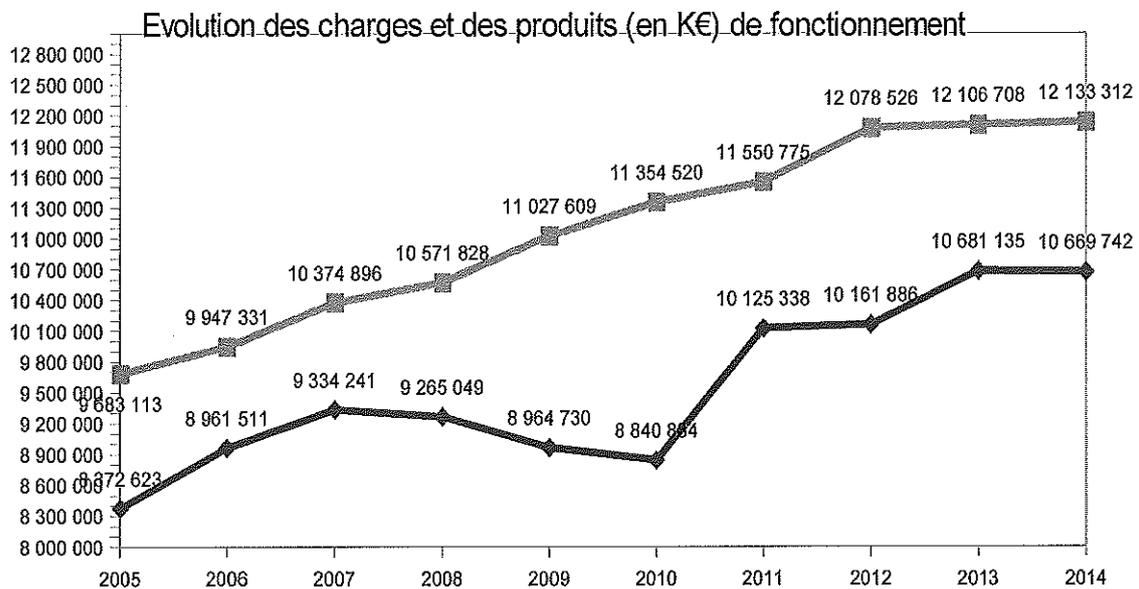
Le budget global 2015 se chiffre à 15 007 000 € contre 16 223 000 € en 2014. Cette baisse est portée par la section d'investissement (-28,21%) notamment par la baisse importante du montant du remboursement temporaire d'emprunt.

Dépenses réelles	14 034 134,34€
Dépenses d'ordre	972 865,66 €
Dépenses total	15 007 000,00 €
Rappel BP 2014	16 223 000,00 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Graphique présentant l'évolution des charges de fonctionnement (en rouge), et les produits de fonctionnement (en vert), arrêté au 31 décembre 2014.



Le total du budget primitif de fonctionnement pour l'année 2015 s'élèverait à **12 007 000 €** contre **12 044 000 €** en 2014.

A - DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2015 est caractérisé par un effort de réduction des dépenses de fonctionnement des services avec une baisse de 0,31 % par rapport à 2014.

Dépenses réelles	11 184 134,34 €
Dépenses d'ordre	822 865,66 €
Total des dépenses	12 007 000,00 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2014	BP 2015	Evolution
011- Charges à caractère général	2 653 995,69 €	2 574 453,18 €	-3,00%
012- Charges de personnel	7 279 017,40 €	7 509 691,00 €	+3,17 %
65- Autres charges de gestion courante	636 572,00 €	646 878,75 €	+1,62%
Total des dépenses courantes	10 569 585,09 €	10 731 022,93 €	+1,53%
014- Atténuation de produits	30 000,00 €	154 000,00 €	+413,33%
66- Charges financières	300 000,00 €	254 896,50 €	-15,03%

67- Charges exceptionnelles	55 414,91 €	34 214,91 €	-38,26%
022- Dépenses imprévues	5 000,00 €	10 000,00 €	+100 %
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 960 000,00 €	11 184 134,34 €	+2,05 %
Total dépenses d'ordre	1 084 000,00 €	822 865,66 €	-24,09 %
Total général des dépenses	12 044 000,00 €	12 007 000,00 €	-0,31%

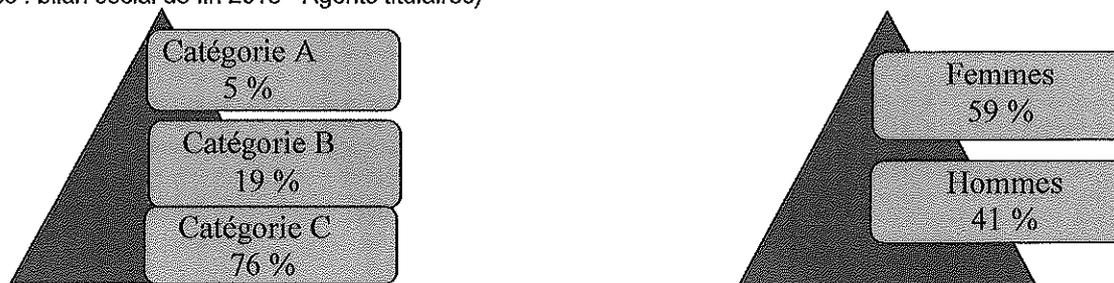
Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2015, les charges à caractère général sont estimées à 2 574 453,18 €, soit une baisse de 3,00 %. Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de locations.... Ce budget a été réduit de 79 542,51 €. Les économies proposées par les services, le recours systématique à une mise en concurrence, les diverses mutualisations (Gaz, produits informatiques, électricité) devraient permettre de respecter ce projet ambitieux.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Évaluées à 7 509 691,00 € contre 7 279 017,40 € l'année dernière, le budget 2015 fixe l'évolution de la masse salariale à + 3,17 %. Les crédits affectés à ce poste serviront principalement à financer le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions, le relèvement du SMIC et des cotisations CNRACL, la revalorisation indiciaire des agents relevant de la catégorie C, la mise en œuvre des rythmes scolaires et enfin la participation de la commune au régime santé et prévoyance. Il est important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (estimé à 203 K€).

(Source : bilan social de fin 2013 - Agents titulaires)



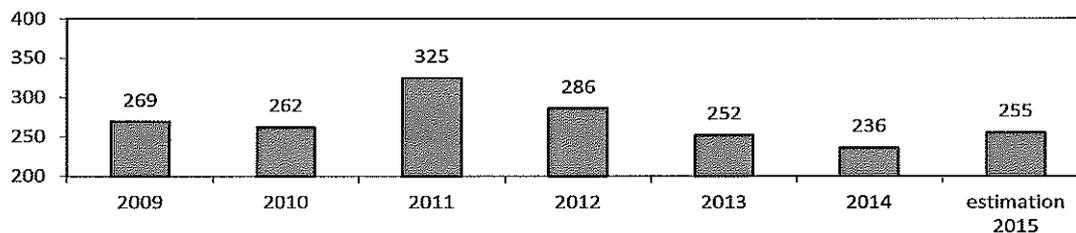
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Prévu pour 646 878,75 €, ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte financier difficile, la commune tient à poursuivre son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale.

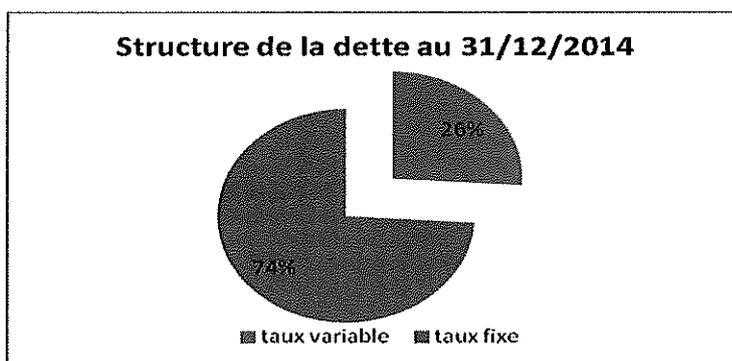
Chapitre 66 - Charges financières

Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité. Les taux actuels du marché laissent à penser qu'un montant de 254 896,50 € serait suffisant pour le paiement en 2015 des charges financières. A noter que la commune bénéficie de taux variables particulièrement bas.

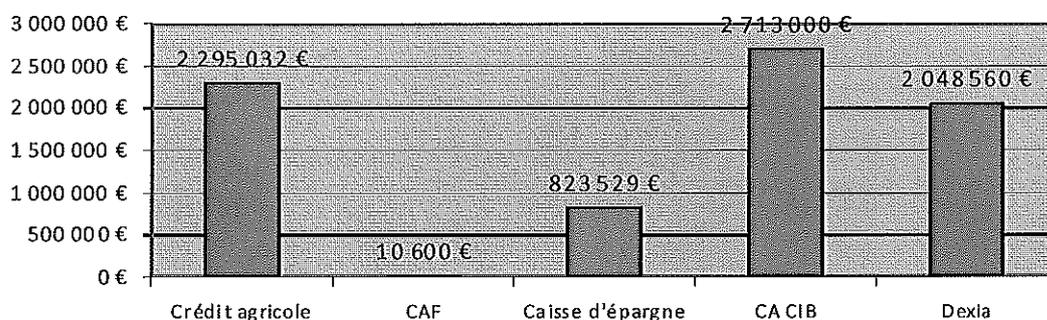
Evolution des frais financiers en k€



La structure de la dette se répartit entre 74 % d'emprunt à taux fixe et 26 % d'emprunts à taux variable.



Répartition de la dette budget ville par prêteur au 31/12/2014



Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 34 214,91 €. Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 60 000, 00 €. Une provision de 92 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux.

En conclusion

Enfin il convient de noter que 822 865,66 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2015. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune.

Leurs deux composantes sont :

- 2) les dotations aux amortissements pour 350 000 €.
- 3) le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 472 865,66 €.

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 12 007 000,00 € pour l'année 2015.

Recettes réelles	11 857 000,00 €
Recettes d'ordre	150 000,00 €
Total des recettes	12 007 000,00 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2014	BP 2015	Evolution
70- Produits des services	881 000,00 €	871 631,50 €	-1,06%
73- Impôts et taxes	9 625 574,00 €	9 824 087,00 €	+2,06%
74-Dotations et participations	1 030 000,00 €	852 281,50 €	-17,25%
75-Autres produits de gestion courante	80 426,00 €	91 200,00 €	13,40%
013- Atténuations de charges	262 000,00 €	202 800,00 €	-22,60%
77- Produits exceptionnels	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 894 000,00 €	11 857 000,00 €	-0,31%
Total recettes d'ordre	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
Total général recettes	12 044 000,00 €	12 007 000,00 €	-0,31 %

Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 871 631,50 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs
- de la participation des familles aux cours de l'école de musique
- de la participation des familles pour la restauration scolaire
- des ventes de places de spectacles
- de la participation de la CAF.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions du cimetière et aux abonnements de la bibliothèque.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

La fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (9 824 087 €). Elle représente 81,82% des recettes de fonctionnement.

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que de la revalorisation des bases locatives fixée par l'État (à +0,9 % en 2015, tout comme en 2014).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé, tout comme en 2012, 2013 et 2014, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 852 281,50 € est en baisse de 17,25% et représente 7,10 % du budget. Le total des recettes de l'État serait de 695 995 € en 2015 contre 935 000 € en 2014 et se décomposerait comme suit :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 511 995 €,
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 83 000 €,
- Les compensations de l'État pour 101 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs à hauteur de 20 000 € par le Conseil Régional et 20 000 € par le Conseil Général.
- L'aide pour la saison culturelle 2015 par le Conseil Régional à hauteur de 30 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 39 686,50 €.
- La participation de l'Etat aux rythmes scolaires pour 46 600 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 91 200 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 202 800 €, elles concernent essentiellement les remboursements des contrats d'avenir. Les indemnités journalières suite à des arrêts maladies sont également comptabilisées dans ce chapitre.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 15 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2015.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 3 000 000 €. En 2015, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 7^{ème} année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2015 est essentiellement marqué par le lancement de l'école de musique, la réfection de la rue de la Mairie, la création d'un city stade et la réfection du plateau sportif du gymnase Jean Zay.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Afin de faire face à des demandes de dégrèvements de la taxe d'aménagement, il convient d'abonder ce chapitre pour 4 000,00 €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 54 200,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- Une étude pour une double restauration
- Une étude pour la réalisation d'un City stade
- La poursuite de la révision générale du PLU

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville.

Nature	BP 2015
2112- Acquisitions de terrains	284 930,00 €
2128- Agencement de terrains	10 000,00 €
2135- Installations et Agencements	126 000,00 €
21534-Réseaux d'électrification	50 091,38 €
21538-Autres réseaux	50 091,38 €
21568-Autres matériel et outillage d'incendie	2 000,00 €
2183-Matériel informatique	26 920,00 €
2184-Mobilier	7 800,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	33 900,00 €
Total	591 732,76 €

➤ 2112- Acquisitions de terrains

Les 284 930,00 € prévus à l'article 2112 concernent particulièrement l'acquisition de parcelles de diverses rues mais également l'acquisition d'un emplacement réservé rue de Selliers pour environ 70 000 €.

➤ 2128- Autres agencements et aménagements pour 10 000 €

L'aménagement de terrains comprend la poursuite du sentier d'interprétation.

➤ 2135- Installations générales - Agencements

Les crédits inscrits correspondent à:

- La réfection du sol du plateau sportif du gymnase Jean Zay pour 110 000 €
- L'aménagement de 3 chambres froides pour le restaurant scolaire pour un montant de 16 000 €

➤ 21534 – Réseaux d'électrification pour 50 091,38 €

➤ 21538- Autres réseaux pour 50 091,38 €

➤ 21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense pour 2 000 €

- 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 26 920 €

• 2184 – Mobilier pour 7 800 €

• 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 33 900 € décomposé comme suit :

- 1) Service Jeunesse pour 5 000 €
- 2) Halte Garderie pour 11 200 €
- 3) École de Musique pour 3 300 €
- 4) Service Espaces Verts pour 5 000 €
- 5) Service Voirie pour 3 000 €
- 6) Service Restaurant pour 2 000 €
- 7) Service des Sports pour 4 400 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Nature	BP 2015
2312-Aménagement de terrains	110 500,00 €
2313-Constructions	809 567,24 €
2315-Voirie	200 000,00 €
Total	1 120 067,24 €

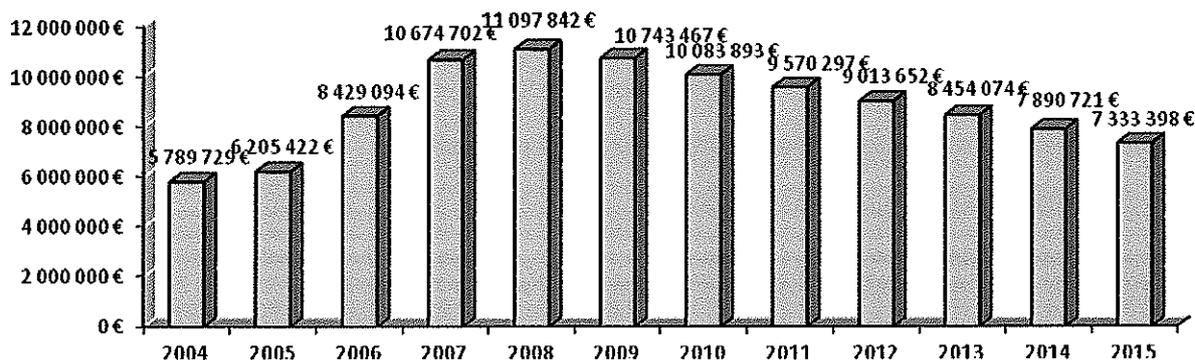
Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- L'aménagement d'un city stade pour 68 500 €
- Création d'un enrobé sur l'esplanade du marché place Lucien Feuillâtre pour 42 000 €
- la réfection de la voirie de la rue de la Mairie pour 200 000,00 €
- la construction de l'École Municipale de Musique pour 609 567,24 €.
- L'aménagement de locaux médicaux 13 rue de la Mairie pour 200 000 €.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2015 est estimé à 580 000 €. La dette reste un élément de fragilité majeur de la commune de part sa jeunesse et sa longévité.

Evolution et projection de la dette



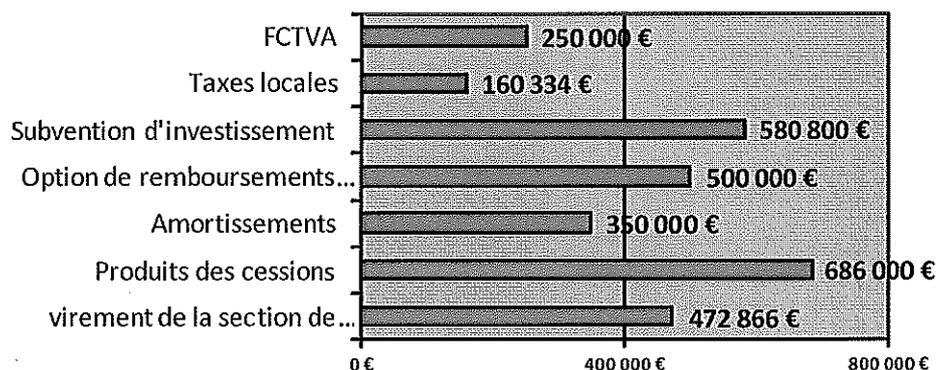
Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à 150 000 € de travaux en régie.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 000 000,00 €.

Ventilation des recettes d'investissement 2015



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la septième année consécutive à un emprunt d'équilibre afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune doit bénéficier en 2015 des concours financiers de :

- l'Agglo
 - pour la rue de la Gare pour la somme de 170 000 €
 - pour la rue de la Justice pour la somme de 120 000 €
- la Région pour la construction du terrain de foot synthétique pour la somme de 220 000 €
 - pour la construction du Club House du Tennis pour la somme de 20 800 €,
- la FFF pour la construction d'un terrain de foot synthétique pour la somme de 50 000 €

Les cessions pour un montant de 686 000 € se décomposent ainsi :

- vente de terrains à la SEMDO pour 680 000 €
- vente de terrain quartier de la Bigottière pour 6 000 €

Les opérations d'ordre comprenant les amortissements se montent à 350 000 €.

Après avis favorable de la commission Finances du 2 février 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2015 de la commune.

* Annexe 2 : synthèse budgétaire Excel- Budget Ville

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), la section de fonctionnement du budget primitif 2015 – Ville.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité**, avec 23 votes et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), la section d'investissement du budget primitif 2015 – Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 18 février 2015

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat le : **19 FEV. 2015**

et publication ou notification le :

19 FEV. 2015

